



Procès Verbal Conseil d'Administration CCAS

Séance du lundi 13 Octobre 2025 au CCAS

PRESENTS : Mmes ANTOINE Marie-France, GIROUD Jacqueline, HERNANDEZ Anne-Marie, IMBERT Sandrine, TROUILLEAU Maryline et Mrs AUDREN Dominique, BILLON PIERRON Robert, DA SILVA Raphaël, GUITTON Franck, MARTIGNAGO Luc, PERMINGEAT Jean-François

EXCUSES : Mme CHIANTIA Annie et M REVIL Christophe

ABSENTES : Mmes BRUN Martine , et SOLECKI Marie-Thérèse

POUVOIR : Mme CHIANTIA Annie à M GUITTON Franck

Invitée: Mme CARRIER Mélanie, directrice CCAS

Après signature de la fiche de présence et validation du quorum (11 présents + 1 pouvoir), Madame TROUILLEAU Maryline est nommée par le conseil d'administration en qualité de secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h42

Procès-verbal du précédent CA du lundi 02 juin 2025.

Pas de remarque particulière. Vote : à l'unanimité

Décisions prises entre le 23 mai et le 5 octobre : 7 dossiers traités 1804€ accordés

Commission secours du 2 juin :

Mme B, 57 ans, seule, en logement social, perçoit allocation de solidarité spécifique (ASS) et pension invalidité, RPV 11.81.

Aide sollicitée : demande Prêt 380€ , pour réparation sur son véhicule

Aide accordée : pas de prêt mais versement de **380€ sur son compte**

Commission secours du 30 juin :

Mme G, 53 ans, vit seule en logement social, perçoit le RSA socle, recherche emploi, Dette de loyer 1680.80 €. A fait une demande FSL prévention expulsion 1080 €, RPV = 6.35.

Aide sollicitée : secours loyer de 600€

Accord 300€ loyer

Mme S, 55 ans, ne travaille plus depuis septembre 2023 car soucis de santé, perçoit RSA, Mme a des dettes et découvert bancaire, une mesure d'accompagnement social personnalisé et gestion du budget vont être mises en place , RPV = 10.40

Aide sollicitée : aide alimentaire, 80€

Accord 80€ CAP

Commission secours du 22 juillet

M et Mme G, couple avec 4 enfants, en logement social, Mr en arrêt maladie depuis mi juin, Mme n' pas de revenu. budget précaire. RPV = 4.02.

Aide sollicitée : secours alimentaire 300€

Accord 300€ CAP

Commission secours du 09 septembre

Mr B, 52 ans, vit seul, RPV = 0

Aide sollicitée : secours alimentaire 300€

Accord 100€ CAP

■ ■ ■ Commission secours du 10 septembre

■ ■ ■ Mr P, 36 ans, vit seul, doit faire expertiser son véhicule RPV = 8.56

■ ■ ■ Aide sollicitée : secours financier 500€

■ ■ ■ **Accord 300€ sur son compte**

■ ■ ■ Commission secours du 29 septembre

■ ■ ■ Mr M, 58 ans, perçoit RSA socle, expulsé de son logement, dette loyer, RPV 10.10

■ ■ ■ Aide sollicitée : aide frais déménagement

■ ■ ■ **Accord 344€ versé à l'association pour déménagement**

■ ■ ■ **ORDRE DU JOUR**

N°	OBJET DES PROJETS DES DELIBERATIONS	SERVICE
DEL23-2025	Admissions en non valeurs 2025	FACP
DEL24-2025	Proposition budget 2026 RPA	FACP
DEL25-2025	Validation du principe d'intégration du 13ème mois dans le RIFSEEP	RH
DEL26-2025	Création d'un poste d'auxiliaire de classe normale	RH
DEL27-2025	Tarifs activités EVS	CCAS

■ ■ ■ **VOTE DES DÉLIBERATIONS :**

■ ■ ■ **DEL23-2025 Admissions en non valeurs 2025**

■ ■ ■ Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration

■ ■ ■ La trésorerie de Vif informe le CCAS que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolubles (et/ou introuvables malgré les recherches) ou pour d'autres motifs : poursuite sans effets, reste à recouvrir inférieur au seuil de poursuite etc....

■ ■ ■ VU le bordereau de situation (Liste n°7515201711) transmis par la trésorerie qui concerne des personnes physiques dont les créances sont éteintes pour autres motifs et dont le montant total des titres de recette non recouverts s'élève à 232.43€.

■ ■ ■ CONSIDERANT que la créance éteinte s'impose au CCAS et au trésorier. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur des sommes par les redevables.

■ ■ ■ Le Rapporteur PROPOSE d'approuver l'admission en non-valeur de ce bordereau de situation joint en annexe. Un mandat sera émis pour constater budgétairement le non recouvrement de ces titres de recettes sur les exercices antérieurs à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

■ ■ ■ **Modalités de vote : à l'unanimité**

DEL24-2025 Proposition budget 2026 RPA

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994.

- VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L315-15 et suivants précisant les dates de vote d'une proposition de BP transmise aux autorités de tarification.

- VU les articles R314-15 et R314-162 du code de l'action sociale et des familles, précisant que le budget primitif de la RPA doit être présenté par section tarifaire.

CONSIDERANT que la RPA dispose de deux sections tarifaires (Hébergement et soins).

CONSIDERANT que le budget primitif 2026 de la RPA doit être soumis à validation des autorités de tarification, qui peuvent le cas échéant en modifier le montant.

- PROPOSE la proposition de Budget Primitif 2026 dont les équilibres budgétaires par section sont les suivants :

- Fonctionnement section hébergement	304 958.00 €
- Fonctionnement section soins	39 300.00 €
Fonctionnement ensemble	344 258.00 €

Le programme d'investissement est estimé à 17 900€ sous réserve du résultat d'investissement 2025.

Sandrine IMBERT ajoute qu'une réunion en visioconférence s'est tenue avec la direction de CDC Habitat le 2 Octobre dernier afin d'aborder les modalités de la prochaine convention. Pour rappel, un avenant avait été fait pour l'année 2025 avec un loyer annuel de 80 000€. L'année 2025 devait permettre à CDC Habitat d'avancer sur les marchés publics en lien avec les travaux d'isolation et de changement des huisseries prévus sur le bâtiment de la résidence.

Toutefois, ce travail étant long, CDC Habitat informe ne pas avoir tous les éléments en sa possession et propose de nouveau de faire un avenant d'un an pour l'année 2026 avec un loyer annuel de 70 000€. Cela permet pour l'année 2026, de maintenir un tarif journalier similaire à 2025.

Modalités de vote : à l'unanimité

DEL25-2025 Validation du principe d'intégration du 13ème mois dans le RIFSEEP

Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

■ ■ VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération du 20 novembre 1995 relative au complément de rémunération,

- ☒ VU la délibération DEL 28/2018 du 24 septembre 2018 portant modification de la périodicité de versement du 13ème mois,

CONSIDERANT que les primes de fin d'année ou de treizième mois ne peuvent être accordées par les employeurs territoriaux que dans les conditions très limitées de l'article L. 714-11 du Code général de la fonction publique (CGFP) (anc. art. 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

CONSIDERANT que dans la fonction publique territoriale, les « primes de fin d'année » ou « de treizième mois » constituent des avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération au sens de l'article L. 714-11 du code général de la fonction publique (CGFP)

■ ■ ■ CONSIDERANT que seuls les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont mis en place avant le 28 janvier 1984 sont maintenus au profit de leurs agents publics lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement

■ ■ ■ CONSIDERANT que pour prouver qu'il y a bien un "avantage collectivement acquis" il faut justifier d'une délibération antérieure au 28 janvier 1984 qui décrit les modalités d'attribution de la prime de 13ème mois.

■ ■ ■ CONSIDERANT qu'aucune délibération satisfaisant ces obligations n'a été retrouvée

■ ■ ■ Le Rapporteur PROPOSE d'acter la fin de l'attribution du 13e mois dès janvier 2026, et d'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal une délibération de modification du RIFSEEP afin de moduler l'Indemnité liée au Fonctions, Sujétions, et Expertise (IFSE) dans un souci de conserver le même niveau de rémunération aux agents du CCAS.

■ ■ ■ *Mélanie CARRIER précise que cette démarche administrative est complexe et nécessitera de convoquer un Conseil d'Administration exceptionnel dans les semaines à venir. Pour que le vote de cette nouvelle délibération soit possible, il conviendra que le quorum soit atteint. Mélanie s'engage à informer au plus vite tous les membres du Conseil d'Administration une fois que celle-ci sera bloquée.*

■ ■ ■ **Modalités de vote : à l'unanimité**

■ ■ ■ **DEL26-2025 Crédit d'un poste d'auxiliaire de classe normale**

■ ■ ■ Le Rapporteur EXPOSE au Conseil d'Administration

■ ■ ■ VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

■ ■ ■ VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

■ ■ ■ VU le Décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,

■ ■ ■ CONSIDERANT le départ à la retraite au 1^{er} octobre 2025 de la responsable du « Multi-Accueil Petit Prince ».

■ ■ ■ CONSIDERANT la nécessité de la remplacer afin de maintenir les effectifs du service.

■ ■ ■ Le Rapporteur PROPOSE de créer à compter du 15 octobre 2025 un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

■ ■ ■ **Modalités de vote : à l'unanimité**

DEL27-2025 Tarifs activités EVS

Le Rapporteur INFORME le Conseil d'Administration des tarifs concernant les différentes actions payantes de rentrée 2025-2026 organisées dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale « La Cascade ».

Les tarifs sont appliqués selon le quotient familial pour les habitants de la commune.

Le quotient familial pris en compte est le plus récent.

Ménages sans ressources sur le mois en cours : gratuit

Ces tarifs sont applicables jusqu'à votation de ceux de l'année scolaire suivante.

1 - ACTIONS PAR SEANCE

Tarif séance par foyer pour atelier famille, atelier créatif, repas partage

Tarif séance par personne pour atelier numérique ou autre

	<i>Quotient familial</i>	Tarif en euros / par séance
1	< 1	0
2	De 1 à 400	1
3	De 401 à 620	2
4	De 621 à 900	3
5	De 901 à 1200	4
6	De 1201 à 1500	5
7	> 1501	6
8	Extérieur Claix	6

2 - ACTION A L'ANNÉE

Tarif action à l'année par personne : Accompagnement à la scolarité

	<i>Quotient familial</i>	Tarif en euros / par an
1	< 1	0
2	De 1 à 400	15
3	De 401 à 620	20
4	De 621 à 900	25
5	De 901 à 1200	33
6	De 1201 à 1500	41
7	> 1501	50
8	Extérieur Claix	50

Inscription pour l'année, demi tarifs pour les entrées à partir de février de l'année en cours

3 - SORTIES

Gratuit pour enfant de 0 à 3 ans inclus

Lorsque la sortie nécessite un ticket de transport en commun, les habitants doivent le fournir.

➤ Sortie **SANS** transport collectif **SANS** entrée payante = **GRATUIT**

- Sorties EN transport collectif OU avec entrée payante/intervenant :

	<i>Quotient familial</i>	Adultes et Enfants > 11 ans	Enfants de 4 à 11 ans
1	< 1	0	0
2	De 1 à 400	1,5	0,5
3	De 401 à 620	2	1
4	De 621 à 900	2,5	1,5
5	De 901 à 1200	3	2
6	De 1201 à 1500	3,5	2,5
7	> 1501	4	3
8	extérieur Claix	4	3

Co voiturage : une gratuité de la sortie pour le conducteur

- Sorties EN transport collectif ET entrée payante ou intervenant :

	<i>Quotient familial</i>	Adultes et Enfants > 11 ans	Enfants de 4 à 11 ans
1	< 1	0	0
2	De 1 à 400	3	1
3	De 401 à 620	4	2
4	De 621 à 900	5	3
5	De 901 à 1200	6	4
6	De 1201 à 1500	7	5
7	> 1501	8	6
8	extérieur Claix	8	6

Mélanie CARRIER apporte quelques informations sur l'activité de l'Espace de Vie Sociale. Cet été, les 2 professionnelles du service ont proposé des activités au sein des parcs de la commune. Force est de constater que le parc de la Ronzy est bien utilisé par la population et principalement par des grands-parents gardant leurs petits-enfants. Durant ces activités, les missions et les actions de l'EVS étaient présentées de manière à inciter les claixois à s'inscrire notamment aux sorties.

A cela, elles ont également profité de la rentrée scolaire pour se rendre aux sorties d'école et présenter aux familles les actions de l'EVS.

Grâce à cela, la sortie proposée le samedi 18 Octobre a été prise d'assaut. Nous comptons 30 participants et une liste d'attente d'une dizaine de personnes.

Modalités de vote : à l'unanimité

CLOTURE DE LA SEANCE : 19h11

Prochain Conseil d'Administration en novembre 2025.

Le Maire, Président du CCAS
Christophe REVIL

Par délégation, La Vice Présidente,
Sandrine IMBERT

PV CA CCAS 13.10.2025 Page 6 sur 6

